



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0522

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Zone d'aménagement concertée (ZAC) Mozart - Approbation du dossier de suppression et de clôture du protocole de liquidation avec la SERL**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

**Rapporteur : Madame la Conseillère David**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

**Conseil de communauté du 15 décembre 2014****Délibération n° 2014-0522**

commission principale : urbanisme

objet : **Zone d'aménagement concertée (ZAC) Mozart - Approbation du dossier de suppression et de clôture du protocole de liquidation avec la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 1998-3486 du Conseil de communauté du 16 novembre 1998, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mozart à Saint-Priest et confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) son aménagement par voie de concession.

Par délibération n° 1999-4849 du 21 décembre 1999, la Communauté urbaine a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Mozart.

La convention d'aménagement avec la SERL a fait l'objet de cinq avenants successifs entre 1999 et 2008 ainsi que d'un protocole de liquidation en date du 30 juin 2010 permettant d'achever les travaux des abords des deux immeubles restant à livrer, de procéder aux rétrocessions foncières et à la liquidation financière et administrative, et prorogeant la fin de la ZAC au 31 décembre 2012.

L'opération a permis de créer un nouveau quartier de centre-ville intégrant de l'activité commerciale, une mixité de l'offre d'habitat, des espaces publics de qualité, une amélioration de l'accessibilité au centre ville et de la capacité de stationnement.

Le programme de construction mis en œuvre comprend 23 384 mètres carrés de surface de plancher, dont 16 068 mètres carrés en logements collectifs (202 logements dont 80 en accession libre, 83 en accession sociale et 39 en locatif social) et 7 316 mètres carrés en commerces et services (dont l'implantation d'une surface Carrefour).

Le programme des équipements publics (PEP) réalisé comprend les réseaux nécessaires à la viabilisation des îlots construits et l'aménagement de plusieurs voies (rues Henri Maréchal et Mozart, mail Petrucciani, allée Condorcet) et de places publiques (esplanade du lycée Condorcet, place des Nations Unies, place Daniel Balavoine).

Conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme et compte tenu de l'achèvement de la commercialisation, de la réalisation du PEP, des remises d'ouvrages aux services gestionnaires ainsi que des régularisations foncières (l'acte de vente entre la SERL et la Communauté urbaine a été signé le 13 octobre 2014 suite à la décision du Bureau n° 2014-0252 du 8 septembre 2014), il est proposé de procéder à la suppression de cette opération.

Le bilan de clôture fait ressortir un montant en dépenses et en recettes de 14 218 959,54 € HT comprenant un solde excédentaire de 907 620,28 € HT, sachant que 900 000 € HT ont déjà été reversés à la Communauté urbaine en 2010 et 2011. Le solde de l'excédent de 7 620,28 € HT sera également reversé à la Communauté urbaine à la liquidation de l'opération. Le bilan de clôture s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant (en € HT)	Libellé	Montant (en € HT)
Études	190 801,62	Cessions	4 942 290,52
Acquisitions	4 431 173,93	Participation de la Communauté urbaine	8 993 904,82
Travaux	6 701 529,21	Produits divers	282 764,20
Frais généraux	702 610,09		
Frais financiers	384 367,46		
Rémunération de la SERL	900 856,95		
Excédent reversé à la Communauté urbaine	900 000,00		
<i>Excédent restant à reverser à la Communauté urbaine</i>	<i>7 620,28</i>		
<b>Total</b>	<b>14 218 959,54</b>	<b>Total</b>	<b>14 218 959,54</b>

Vu ledit dossier :

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - le bilan de clôture définitif de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mozart à Saint Priest arrêté le 17 octobre 2014 et présenté par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL),

b) - la suppression de ladite ZAC et de tous les documents afférents.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission d'aménageur pour ladite opération.

3° - Autorise monsieur le Président à percevoir la recette d'un montant de 7 620,28 € correspondant au solde du bilan de la ZAC.

4° - La recette correspondante, soit 7 620,28 € HT, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - compte 7478 - fonction 824 - opération n° 0P06O0417.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.**